

« LE LUXEMBOURG EST AVANTAGÉ
EN TERMES DE PRÉLÈVEMENTS
SOCIAUX TANT POUR LES SALARIÉS
QUE POUR LES EMPLOYEURS »

Gérard Eischen



Gérard Eischen (Chambre de Commerce)

Pavillon

LUXEMBOURG, MER D'ACCUEIL

Le Grand-Duché ne séduit pas seulement les banques et les entreprises. Il attire aussi les bateaux et les sociétés maritimes. Et peu importe si les premières côtes se situent à 300 kilomètres du pays. Ce n'est pas le Belge **Raymond Van Herck**, président de **Luxembourg Marine Services** (LMS), qui dira le contraire, lui qui contribua à la création du registre maritime luxembourgeois (le fameux pavillon au lion rouge) avec la loi du 9 novembre 1990, amendée en 1992, puis en 1994. «*A l'époque, le pavillon belge était le plus cher du monde. La nouvelle loi luxembourgeoise nous avait permis de 'dépavillonner' 120 navires belges pour les immatriculer ici*», rappelle-t-il. Aujourd'hui, le dirigeant d'entreprises maritimes gère 96 bateaux (navires marchands, yachts commerciaux...) sur un total de 196 à avoir opté pour l'immatriculation luxembourgeoise. Et son adhésion récente au cluster maritime prouve que le leader du marché grand-ducal ne compte pas en rester là. LMS, qui emploie une douzaine de salariés et réalise un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros par an, espère franchir prochainement le seuil des 100 navires: «*Nous sommes là pour développer le registre luxembourgeois.*»

72

68 { gié «*la voie de la synergie, de l'interaction et du grappage; bref, de la constitution de 'masses critiques' suffisamment étoffées pour générer une dynamique de croissance propre, servir d'atout et de point d'ancrage pour la politique de prospection économique mise en œuvre par le **Luxembourg Board of Economic Development** et ses antennes à l'étranger*». Deux d'entre elles sont situées aux Etats-Unis, l'une à New York et l'autre à San Francisco pour perpétuer la tradition d'implantation d'entreprises américaines au Grand-Duché. Depuis, trois plans d'actions ont été élaborés, dans les domaines des écotechnologies, des technologies de la santé et de la logistique. Ce dernier volet comprend notamment la mise à disposition de surfaces foncières et la conversion de l'ancien dépôt militaire WSA à Bettembourg-Dudelange en plate-forme logistique intermodale.

«*La politique de niches doit être enrichie et adaptée en fonction des nouvelles tendances de marché et des nouvelles opportunités*», complète Laurent Probst,

associé chez PricewaterhouseCoopers Luxembourg en charge de la R&D, du marketing et de la communication, *Invest in Luxembourg leader*. Le département R&D de PwC Luxembourg comprend une équipe spécialisée dans la veille et la recherche de nouvelles idées en matière de politique de développement économique du Luxembourg (notamment sur les axes biotechnologie et logistique). S'il faut diversifier l'économie, il serait d'ailleurs très imprudent de négliger la place financière. «*En association avec Caceis Investor Services, nous venons par exemple de travailler pendant six mois sur un projet de recherche baptisé Ideal Fund qui a été présenté en juin 2009. Il s'agissait de comprendre comment réorganiser la chaîne de valeurs des fonds d'investissement avec la crise et après l'affaire Madoff. Une des conclusions concerne le volet éducation qui représente un enjeu majeur. Dans cette optique, nous avons identifié et contacté une start-up américaine qui a développé un logiciel de formation des étudiants*»

« IL FAUT SALUER LA QUALITÉ DE NOS
INFRASTRUCTURES, RENFORCÉES
PAR LA CONSTRUCTION RÉCENTE
DE PLUSIEURS DATACENTERS ET
D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES »

François Georges



François Georges (Georges & Associés)

70 { Mais il y a des progrès à réaliser, compte tenu du choix de plus en plus étendu qui s'offre aux armateurs. La Belgique est devenue moins chère. La France, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne, la Norvège ont fait des efforts. » Pour cela, il faudra selon lui adapter la loi maritime et améliorer l'image du pavillon luxembourgeois, qui n'est pas un pavillon de complaisance, insiste-t-il: « Nous veillons au respect des règles, en coopération avec le Commissariat aux affaires maritimes, qui dépend du ministère de l'Économie », explique-t-il. Chez LMS, on considère le Commissariat aux affaires maritimes comme l'un des principaux atouts du registre luxembourgeois. « Cette administration est efficace, souple et toujours disponible pour trouver des solutions aux problèmes que nous rencontrons », souligne Anna Teti, directeur, en charge des questions juridiques chez LMS. Si la fiscalité joue également un rôle primordial, du chemin reste à parcourir selon Raymond Van Herck: « Certains pays européens comme la France, les Pays-Bas, Malte... exonèrent totalement le yachting commercial de TVA. Nous souhaitons un alignement sur ce régime. » Au Luxembourg, les sociétés maritimes bénéficient toutefois de certains traitements de faveur, comme la dispense de l'impôt commercial communal.

70 { aux concepts de la finance. Ils nous ont fait part de leur intérêt de développement commercial en Europe à partir du Luxembourg. »

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Reste que si le Luxembourg dispose d'une large palette d'atouts, le volet fiscal vaut également son pesant d'or pour convaincre les entreprises étrangères de s'intéresser au Luxembourg, qui souffre par ailleurs d'un cruel déficit de notoriété, en particulier outre-Atlantique. D'autant que, comme le souligne Laurent Probst, « ce qui est important dans un système fiscal, c'est sa stabilité ». Une qualité dont peut se prévaloir le Grand-Duché. La TVA de 15%, le plus faible taux admis dans l'Union Européenne, s'est avérée particulièrement séduisante pour les entreprises internationales de commerce électronique (Amazon, Paypal) qui ont fait du Luxembourg leur plate-forme commerciale vers l'Union Européenne. Aujourd'hui, le Luxembourg s'est

doté d'un nouveau cadre législatif attractif, qui prévoit l'exonération à hauteur de 80% des revenus de propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins, modèles, logiciels informatiques et noms de domaines Internet). De quoi stimuler les entreprises et leur département de R&D, mais aussi accroître l'attractivité du pays.

Enfin, le Luxembourg dispose de nombreux véhicules d'ingénierie financière pour faciliter la domiciliation des entreprises. Sur ce créneau, il se trouve en concurrence avec d'autres pays à orientation internationale, comme l'Irlande, les Pays-Bas et la Suisse. Au Grand-Duché, la Soparfi (société de participation financière) vise notamment à détenir des participations financières dans d'autres entreprises établies à l'étranger en limitant le prélèvement fiscal lié aux revenus de ces participations. Elle est très utilisée par des grands groupes dans leur stratégie de structuration financière et d'optimisation fiscale. ●



www.setupineurope